



**NANTES MÉTROPOLE - COMMUNE DE NANTES  
ZAC CHAMP DE MANOEUVRE**

**AVIS DE MISE A DISPOSITION  
Dossier de réalisation de la ZAC modifié**

Par délibération du 10 décembre 2021, le conseil métropolitain a approuvé la modification du dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté Champ de Manoeuvre à Nantes.

Conformément à l'article R311-5 du code de l'urbanisme, la délibération est affichée pendant un mois du 21 juin au 21 juillet 2022:

- au siège de Nantes Métropole - 2 cours du Champ de mars,
- au pôle Erdre et Loire - 222 Bd Jules Verne à Nantes,
- à la mairie de Nantes - 2 rue de l'Hôtel de Ville ,
- à la mairie annexe du Ranzay - 249 Route de Saint Joseph à Nantes

➤ Le dossier dématérialisé de réalisation de la ZAC est consultable sur le **site internet de Nantes Métropole** à l'adresse suivante : <https://metropole.nantes.fr/participer/consultations-reglementaires/documents-reglementaires/avis-signature-mise-a-dispo>

➤ Le **dossier en format papier** est consultable à l'adresse suivante :

Département Urbanisme et Habitat – Direction Urbanisme et Aménagement Nantes  
3è étage – Bureau M316 - 5 rue Vasco de Gama à Nantes - Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h